



Réseau coopératif  
**Gauche Alternative**

## **Solidarités internationalistes : quelques réflexions.**

### **Comment construire ? Comment agir ?**

**L'agression militaire des États-Unis et d'Israël en Iran est une totale violation du droit international** qui vient s'ajouter à l'ensemble des agressions meurtrières au Moyen-Orient, dont le génocide de Gaza. Trump, Nétanyahu, Poutine font voler en éclat l'ensemble des règles adoptées à l'issue de la seconde guerre mondiale pour régir les relations entre les États, se protéger des barbaries et des atteintes à la souveraineté des peuples. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, co-garants des accords de Vienne sur le nucléaire iranien de 2015 (JPCoA) ne se sont pas opposés à Trump quand il a dénoncé cet accord lors de son premier mandat, se rendant ainsi complices de fait de cette dénonciation.

L'Iran fournit des drones et des armes à la Russie pour sa guerre en Ukraine. Nétanyahu garde des liens avec Poutine. En violation constante des cessez-le-feu, Israël attaque le Liban, faisant de centaines de morts civils dans le mépris total des populations libanaises, malgré les appels de la France. Les monarchies du Golfe pourtant proches de Trump se retrouvent isolées et agressées à leur tour. De nombreux États dont la France, l'Italie, l'Allemagne, le Japon... dénoncent les attaques iraniennes dans le détroit d'Ormuz sans dénoncer le crime d'agression qui en est à l'origine.

**La guerre au Moyen-Orient illustre le basculement géopolitique et géostratégique des équilibres planétaires entre les États.** Une nouvelle carte se dessine pour protéger les puissants, implanter durablement de nouveaux impérialismes, de nouvelles dominations faites d'interdépendances militaires et économiques. Car comme l'écrit Dominique Eddé, essayiste libanaise : « *Face [aux] révolutions solitaires, s'organisent les lâchetés solidaires des puissants* ».

### **Comment construire des ponts entre les peuples par dessus les États autour d'un ligne de force commune, celle du droit aux Droits des peuples ?**

Il nous reste le droit international et l'ONU, largement imparfaite et foulée au pied par les grandes puissances, mais encore un outil dans la régulation de l'ordre du monde, avec une Cour Pénale Internationale qui peut jouer son rôle sous la pression des peuples qui refusent ce nouvel ordre mondial. La Charte des Nations unies consacre en 1945, des principes jusqu'alors inédits : l'interdiction du recours à la force armée, si ce n'est en dehors d'une légitime défense stricte, le droit des peuples, y compris colonisés, à disposer d'eux-mêmes, et l'égalité souveraineté de tous les États.

**Comment agir pour affirmer l'utilité d'une organisation, d'une superstructure qui définisse les responsabilités juridiques des États et ait la force de les faire respecter ?** qui soit en capacité de réguler l'économie mondiale, source de toutes les ingérences étrangères en lieu et place du droit des peuples à l'autodétermination, à la maîtrise de son destin, de ses droits culturels et linguistiques. En son temps, le droit à autodétermination fut défendu par le seul mouvement anti-colonial contre les puissances coloniales et il sera finalement inclus dans le droit international.

**La place de la France n'est pas à l'engagement militaire au côté de Trump pour maintenir ses intérêts dans cette région du monde.** A l'instar du gouvernement espagnol, elle serait bien inspirée de peser d'une voix forte et puissante pour exiger l'application inconditionnelle du Droit International. Seule cette position politique avec celles et ceux qui luttent pour l'arrêt des combats et des tueries, pourra permettre d'en finir avec les guerres au Moyen-Orient comme en Ukraine et aux limites de l'empire russe (Géorgie et Moldavie notamment), garantir le droit des peuples à l'autodétermination comme en Kanaky ou au Sahara Occidental et autres territoires à décoloniser.